



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 49409

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évolution des emplois-jeunes, créés en octobre 1997. Rappelant que, le 5 juillet 1999, le Premier ministre signait « en grande pompe », le 200 000e emploi-jeune, il souligne l'importance de la pérennisation de ces emplois, notamment dans l'éducation nationale. Actuellement, l'éducation nationale emploie 60 000 aides-éducateurs dont 6 000 dans l'académie de Lille. Or, chaque contrat est celui d'un salarié à part entière dont il convient d'apprécier les perspectives futures d'avenir professionnel. Puisqu'elle avait déclaré que « la pérennisation de services créés est en bonne voie », et que « le terrain montre que des solutions existent et que la plupart des emplois, parce qu'ils ont fait la preuve de leur utilité, pourront être pérennisés », il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle à cet égard, avec l'établissement d'un bilan exhaustif.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49409

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4337